

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 17 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Éric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Gérard CODRON, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, M. Yann LE BRETON, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Absents excusés : Mme Séverine LE JEUNE, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, M. Yann LE BRETON, Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE

Pouvoirs : Mme Séverine LE JEUNE à M. Guénaël ROBIN, Mme Viviane OLIVEUX à Mme Jocelyne PELTIER, Mme Gisèle HAYS à M. Henri-Claude BELZIC, M. Alain HIVERT à M. Christophe DANO, M. Stéphane VAUZELLE à M. Eric NOUAILLE,

Date de convocation : 11 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Secrétaire de séance : M. Eric NOUAILLE

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations au Maire – Décisions prises
2. Attribution du marché de travaux pour la réalisation du rond-point et des cheminements doux rue de Rennes
3. Refacturation aux communes des frais engagés par le réseau des médiathèques la Claie des mots
4. Fixation du prix de cession des locaux de santé
5. Convention Droits du Sol avec Centre Morbihan Communauté
6. Questions diverses

Monsieur le Maire demande à ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Avis sur l'implantation des éoliennes à « Poulgat » à Plaudren
- Désignation d'un membre volontaire pour le comité de pilotage à Centre Morbihan Communauté

1. Délégation au Maire – Décisions prises

(arrivée de M. Bruno GILLET)

- Opération 166 – Bâtiments communaux travaux

. Ets Ryo : Remplacement du chauffe-eau au rez-de-chaussée du bâtiment de la Médiathèque : 541.23 € HT

. Couverture Rio : Toiture bâtiment situé près de la maison Mainguy : 6 640 € HT

2. Attribution du marché de travaux pour la réalisation du rond-point et des cheminements doux rue de Rennes

N° 2024 06 01

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'analyse des offres pour les travaux d'aménagement du rond-point et des cheminements doux rue de Rennes.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal l'analyse des offres :

COMMUNE DE SAINT JEAN BREVELAY Rue de RENNES Aménagement V.R.D ANALYSE FINALE DES OFFRES (après négociation)

A – Rappel de la procédure

1. Type de marché : marché de travaux
2. Type de procédure : procédure adaptée passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R 2123-8 et suivants du code de la commande publique
3. Date de réponse : 06/06/2024 à 12h00
4. Entreprises ayant remis une offre :
 - o COLAS - BP 310 – 56008 VANNES Cedex
 - o PIGEON BRETAGNE SUD– ZAC du Parco – 56700 HENNEBONT
 - o EUROVIA – ZI Saint Léonard – 56000 VANNES

B – Récapitulatif de l'ouverture des plis

Les résultats de l'ouverture des plis figurent dans le tableau récapitulatif ci-dessous qui rappelle l'estimation prévisionnelle des travaux.

	Montant H.T
Entreprises \ Estimation	385 570.00 €
COLAS	338 984.74 €
PIGEON BRETAGNE SUD	297 486.22 €
EUROVIA	407 177.40 €

C – Analyse des documents remis

1 – COLAS :

Offre conforme au CCTP.
Montant de l'offre inférieur au montant de l'estimation
Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans l'offre.

2 – PIGEON BRETAGNE SUD:

Offre conforme au CCTP.
Montant de l'offre inférieur au montant de l'estimation
Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans l'offre.

3 – KALON TP:

Offre conforme au CCTP.
Montant de l'offre supérieur au montant de l'estimation
Aucune erreur de calcul n'a été décelée dans l'offre.
L'entreprise a déposé 2 offres (1 le 05/06/2024 et 1 le 06/06, c'est la dernière qui est retenue)

D – Analyse financières et des documents remis

Rappel des critères de sélection définis au Règlement de Consultation.

1) « **VALEUR TECHNIQUE** » (sur 20 points) appréciée au vu :

- Les procédés d'exécution envisagés (moyens techniques et humains). (5 points)

Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

- Dispositions projetées pour la sécurité du personnel et des usagers de la route (5 points)

Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

- D.O.E (dossier des ouvrages exécutés) (5 points)

Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

- Les fiches techniques (1 par matériaux) des produits à mettre en œuvre (5 points)

Absence de renseignements : 0 pts
Renseignements insuffisants : 2.5 pts
Renseignements suffisants : 5 pts

2) « **PRIX** » (sur 80 points) apprécié au vu :

- Les offres de prix seront classées selon la formule suivante :

$Note = (MP/ME) \times 80$

MP : Montant de l'offre la plus basse de la consultation

ME : Montant de l'offre du candidat

Entreprises	Moyens techniques et humains (5 points)	Sécurité du personnel et des usagers (5 points)	D.O.E (5 points)	Fiche technique (5 points)	Total (sur 20 points)
COLAS	5	5	5	5	20.00
PIGEON BRETAGNE SUD	5	5	5	5	20.00
EUROVIA	5	5	5	5	20.00

E – Classement provisoire et proposition de la Maîtrise d'Œuvre

Je propose à la commission la notation et le classement provisoire des offres suivantes :

Classement	Entreprises \ Critères d'analyses	Valeur Technique (20 pts)	Prix des prestations (80 pts)	Montant offre H.T	Total pondéré
1	PIGEON BRETAGNE SUD	20.00	80.00	297 486.22 €	100.00
2	COLAS	20.00	70.21	338 984.74 €	90.21
3	EUROVIA	20.00	58.45	407 177.40 €	78.45

F – Phase de négociation

La mairie a décidé de négocier avec les 3 entreprises le 11/06/2024
Le cabinet CEA a transmis un mail aux 3 entreprises le 11/06/2024

SAINT JEAN BREVELAY - RUE DE RENNES - AMENAGEMENT VRD - NEGOCIATION

Serge Néard

Objet

Nous avons bien reçu votre offre et vous remercions.

Le maire souhaite procéder à une négociation.

Merci de remettre votre nouvelle offre à l'adresse mail : cea@ceadigital.com ou une email différent que celui précédemment cité.

Je vous remercie.

- réponse pour le : jeudi 13/06/2024 à 11h00

* retour des entreprises :

- COLAS maintient son prix
- PBS fait une nouvelle offre à 296 949.73 € HT au lieu de 297 486.22 € soit : - 536.49 € HT
- EUROVIA fait une nouvelle offre à 393 020.00 € HT au lieu de 407 177.40 € soit : - 14 157.40 € HT

G – Classement Définitif et proposition de la Maîtrise d'Œuvre

Je propose à la commission la notation et le classement provisoire des offres suivantes :

Classement	Entreprises \ Critères d'analyses	Valeur Technique (20 pts)	Prix des prestations (80 pts)	Montant offre H.T	Total pondéré
1	PIGEON BRETAGNE SUD	20.00	80.00	296 949.73 €	100.00
2	COLAS	20.00	70.08	338 984.74 €	90.08
3	EUROVIA	20.00	60.44	393 020.00 €	80.44

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- De retenir l'offre la mieux-disante,
- D'attribuer le marché à l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

3. Refacturation aux communes des frais engagés par le réseau Médiathèque la Claie des Mots

N° 2024 06 02

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que des actions communes sont entreprises par le réseau des Médiathèques la Claie des mots. Les frais sont supportés par l'une des communes. Par la suite, il convient de refacturer aux autres communes la part leur incombant.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal que les actions communes soient financées par chacune des 3 communes à hauteur d'un tiers, et demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à refacturer aux autres communes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide,

- D'autoriser M. le maire à refacturer les frais aux autres communes.

Votants : 21

Adopté à l'unanimité

4. Fixation du prix de cession des locaux de santé

N° 2024 06 03

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les cabinets d'orthophonistes et dentaire souhaitent faire l'acquisition des locaux de santé qu'elles louent actuellement. Le Service des Domaines a réalisé une estimation. Le calcul du coût de construction a aussi été réalisé.

Coût de construction des modules : 2 170.56 € /m²

Locaux	Estimations sommaire	Prix proposé
Cabinet dentaire (119 m ²)	258 296,64 €	180 000 €
Cabinet orthophoniste (47 m ²)	102 016,32 €	90 000 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, par 20 voix pour, 1 abstention,

- Fixe les prix de cessions,

↳ à 180 000 € pour le cabinet dentaire,

↳ à 90 000 € pour le cabinet d'orthophonistes

- Décide que 1/3 des loyers perçus seront restitués aux locataires pour financer l'achat.

Votants : 20

Abstention : 1

5. Convention Droits du sol avec Centre Morbihan Communauté

N° 2024 06 04

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une convention lie la commune de Saint Jean Brévelay et Centre Morbihan Communauté pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme par les services de Centre Morbihan Communauté.

Cette convention arrive à échéance les tarifs d'intervention demandés ont évolué à la hausse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de ne pas signer cette convention telle que proposée.

Votants : 21

(Départ de Mme MOISAN Marie-Hélène à 19h35)

6. Questions diverses

Enquête publique parc éolien du Poulgat – Plaudren et Locqueltas :

N° 2024 06 05

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une enquête publique est en cours pour le projet de parc éolien comprenant 3 éoliennes et 1 poste de livraison au lieu-dit Poulgat – à Locqueltas et Plaudren.

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Emettent un avis favorable

- Présentation des couleurs de la salle de gymnastique et salle multisports
- Comité de pilotage du Plan de Mutualisation de Centre Morbihan Communauté : M. Jean-Pierre LE POUEZARD se porte volontaire pour être le représentant de la commune au comité de Pilotage de Centre Morbihan Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le maire,



Le secrétaire de séance,

